

Le SURSAUT

Redonnons sa force à l'École

10 PROPOSITIONS

pour bâtir une stratégie de long terme face à la baisse démographique scolaire



COLLOQUE « LE CHOC DÉMOGRAPHIQUE »

10 JUIN 2026 – À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

CONTEXTE : UN CHOC DÉMOGRAPHIQUE, UNE OPPORTUNITÉ HISTORIQUE

Troisième rendez-vous du cycle « Le Sursaut », après les rythmes scolaires (juin 2025) et l'autorité à l'École (janvier 2026), le colloque du 10 juin 2026 a porté sur un sujet particulièrement structurant pour l'École de la décennie qui vient : le choc démographique.
Les chiffres disent une réalité installée et non une simple inflexion. La France a enregistré 660 800 naissances en 2024, le niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Entre 2010 et 2024, le nombre annuel de naissances a chuté de près de 22 %. À la rentrée 2025, le seuil symbolique des 100 000 élèves en moins a été franchi pour la première fois : 121 600 élèves manquaient à l'appel, tous niveaux confondus. Entre 2024 et 2029, ce sont 561 000 élèves du premier degré supplémentaires qui disparaîtront des écoles maternelles et élémentaires ; en une génération scolaire, ce sera près d'un million d'élèves en moins. Marie-Caroline Missir (VersLeHaut) a complété ce constat : à l'horizon 2034, l'Éducation nationale aura perdu 1,7 million d'élèves par rapport au pic de 2015, dont environ 933 000 dans le seul premier degré, soit l'équivalent d'environ 7 000 écoles.

Ce mouvement n'est pas propre à la France : il touche l'ensemble de l'Europe, de nombreux pays occidentaux mais aussi asiatiques comme en Chine, au Japon, en Corée du Sud ou encore en Thaïlande. Les intervenants s'accordent : il s'agit d'un changement anthropologique profond, en lien avec la liberté individuelle, la transmission, l'engagement de long terme, qu'aucune politique nataliste ou allocation ne suffira à elle seule à inverser. La question revient donc à s'interroger sur comment transformer une contrainte démographique en opportunité éducative et territoriale de long terme.

Le paradoxe souligné à plusieurs reprises est que la démographie scolaire est la seule politique publique dont les effets sont connus avec une précision quasi certaine des années à l'avance et que, pourtant, aucune anticipation sérieuse n'a été construite. Chaque année, les fermetures de classes sont annoncées aux élus et aux familles, peu ou pas consultés, dans l'urgence, en février-mars, vécues de ce fait comme des « décisions couperet ».
Deux options s'offrent alors à la puissance publique. La première : faire de la baisse des effectifs une source d'économies budgétaires : la « logique de la calculette ». La seconde, radicalement différente et défendue par l'ensemble des intervenants : réinvestir cette marge dans la qualité : moins d'élèves par classe, meilleur accompagnement, meilleure formation, plutôt que moins de classes. Comme l'a rappelé Marie-Caroline Missir en citant les travaux de l'Institut des politiques publiques, chaque euro investi dans l'éducation en rapporte environ neuf à terme à l'État, notamment par la réduction du décrochage scolaire.



CE QUE LES EXPERTS ET LES ACTEURS DE TERRAIN NOUS ONT DIT :

Marie-Caroline Missir (VersLeHaut) : une opportunité historique de réinvestissement

Déléguée générale du think tank VersLeHaut, Marie-Caroline Missir a rappelé qu'au-delà des 16 milliards d'euros potentiellement redéployables à l'horizon 2034 (postes libérés et départs en retraite cumulés), l'enjeu est de résister à la tentation de Bercy de transformer cette baisse en simple économie budgétaire. Elle a esquissé trois priorités de réinvestissement : la formation continue des enseignants, la France étant l'un des seuls pays d'Europe où elle n'est pas obligatoire dans le second degré ; la mise à disposition des salles libérées au bénéfice d'« alliances éducatives locales » (périscolaire, associations, lien école-entreprise), et davantage d'autonomie pour les établissements. Elle a également plaidé pour un « aggiornamento » avec l'enseignement privé sous contrat, qui absorbe une part croissante de la baisse démographique dans certains territoires (Paris notamment), au risque d'aggraver la ségrégation scolaire si sa contribution à la mixité sociale n'est pas redéfinie.

Antoine Jouenne (AMF) : sortir de la gestion annuelle et de l'improvisation

Maire adjoint de Châtillon et coprésident de la commission Éducation de l'Association des maires de France, Antoine Jouenne a détaillé l'ampleur territoriale du phénomène (Académie de Paris : -30 % d'ici 2035 ; Lille : -20 % ; Nancy-Metz : -22 %) et alerté sur la hausse simultanée des besoins d'inclusion scolaire (dispositifs ULIS). Il a défendu le protocole signé entre l'AMF et le ministère, qui vise une visibilité pluriannuelle sur trois ans et une concertation systématique avant toute mesure de carte scolaire - appliqué de façon encore trop hétérogène selon les territoires - ainsi que l'expérimentation en cours dans 18 départements consistant à faire remonter les besoins avant d'allouer les moyens. Il a mis en garde contre toute généralisation forcée des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI, environ 5 000 aujourd'hui) ou tout transfert de compétence imposé aux intercommunalités, plaidant pour que chaque solution reste décidée en concertation avec les élus locaux. Il a enfin pointé deux angles morts : la décharge insuffisante des directeurs d'école (compétence qu'il faut aussi financer) et la suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires ainsi que la baisse du fonds vert, qui fragilisent la rénovation d'un bâti scolaire vieillissant et inadapté aux épisodes de forte chaleur.

Michel Barbarin (maire de Souvigny, Allier) : le vécu de la ruralité profonde

Maire d'une commune rurale de l'Allier, Michel Barbarin a décrit une réalité de terrain crue : des classes à sept niveaux pour une poignée d'élèves, des enseignants isolés dès leur arrivée, une fuite vers le privé y compris dans les familles modestes, et un attachement quasi affectif des habitants à l'école.

« C'est presque un assassinat » que d'annoncer une fermeture. Il a proposé de constituer des « pôles scolaires » à l'échelle de véritables bassins de vie plutôt que du découpage administratif, en organisant le transport des enfants et en dégageant, grâce à des effectifs regroupés suffisants, du temps de direction et des activités communes (théâtre, musique, projets pédagogiques). Il a nuancé le lien mécanique entre petits effectifs et réussite : ce qui compte avant tout, selon lui, c'est la pratique pédagogique et la capacité des enfants ruraux à être confrontés, comme les autres, à la difficulté scolaire et à la vie collective.

Alicia Buissonnet (Université Grenoble Alpes) : la mobilité, un enjeu scolaire et territorial

Chercheuse à l'Observatoire Territoires et Éducation, Alicia Buissonnet a montré que les élèves construisent, avec leur projet scolaire, un véritable projet territorial : la mobilité géographique est aussi une mobilité sociale, identitaire et symbolique. Selon les territoires, partir pour se former est vécu comme une nécessité, une norme ou une rupture douloureuse, d'où des phénomènes d'autocensure territoriale qui pèsent, comme en éducation prioritaire, sur l'ambition scolaire des jeunes ruraux (62 % s'orientent vers la voie professionnelle malgré un taux de réussite au DNB comparable aux autres élèves). Elle a plaidé pour un accompagnement renforcé de cette mobilité, bourses, internats, séjours, découverte des formations et des villes, condition d'un égal accès aux possibles quelle que soit l'origine territoriale.

Daniel Averlot (ancien recteur, ancien président du Conseil d'évaluation de l'École) : des scénarios et des propositions concrètes

Fort de trente ans d'expérience, dont plusieurs comme recteur (Limoges, Créteil), Daniel Averlot a rappelé que la taille des classes seule ne fait pas la réussite scolaire : « la Lozère n'a pas les meilleurs résultats de France » et que la vraie question est celle du service rendu à l'échelle d'un territoire pertinent. Il a mis en garde contre deux scénarios extrêmes : la reprise intégrale des postes libérés par Bercy (au risque de renforcer une pression budgétaire déjà tournée vers d'autres priorités, comme la dépendance), ou l'absence totale de suppression de postes. Il a plaidé pour un scénario médian répartissant les postes libérés en trois tiers - redéploiement budgétaire, réduction des effectifs là où c'est nécessaire, accompagnement des enseignants et des élèves à besoins particuliers - et pour une loi de programmation pluriannuelle, seule à même d'éviter que la baisse démographique reste gérée « au fil de l'eau » selon les alternances politiques. Parmi ses propositions : rattacher les écoles primaires aux collèges là où les locaux le permettent, ouvrir les internats des lycées généraux aux élèves de lycées professionnels sous forme d'« hôtellerie éducative », créer une fonction de pilote pédagogique aux côtés des chefs d'établissement pour les décharger des tâches administratives, et redonner de l'autonomie réelle aux établissements et à leurs équipes.

Élodie Miro (directrice d'école, Sarthe) : le quotidien d'une petite école rurale

Directrice d'une école à classe unique dans un RPI de trois communes de moins de 500 habitants, Élodie Miro a témoigné d'un paradoxe : moins d'élèves, mais plus de besoins, comme des enfants à troubles de l'apprentissage dans un désert médical où les délais d'accès à un orthophoniste ou une consultation MDPH se comptent en mois voire en années. Sa décharge de direction (12 jours par an, considérée comme un traitement plutôt favorable) reste largement absorbée par des tâches administratives quotidiennes, au détriment du temps pédagogique. Elle doit sa capacité à tenir son poste à des personnels précaires et sous-financés, en particulier ATSEM et service civique, dont le maintien n'est pourtant jamais garanti d'une année sur l'autre. Elle a partagé l'exemple espagnol observé lors d'un séjour Erasmus : un directeur, secondé d'une secrétaire, pilote plusieurs petites écoles de village à la fois, dégageant ainsi du temps réellement disponible pour chacune.

> **« L'École ne doit pas subir la démographie. Elle doit permettre à chaque territoire de continuer à croire en son avenir. »**
> Anne Genetet, députée, ancienne ministre de l'Éducation nationale



LE DISCOURS DE CLÔTURE : TROIS CONVICTIONS, UNE EXIGENCE

- La démographie scolaire n'est pas un problème à gérer mais un fait indiscutable, documenté, qui impose un choix politique engageant l'avenir : soit une logique arithmétique de suppression de postes, soit un choix d'investissement consistant à réduire le nombre d'élèves par classe (20 élèves en primaire, comme dans les meilleurs systèmes européens) sans supprimer mécaniquement les postes correspondants.

- Ensuite, il serait démagogique de promettre qu'aucune classe ne fermera : les chiffres ne le permettent pas. Mais il est possible, et c'est la condition minimale d'un État sérieux, de garantir qu'aucune fermeture ne sera plus décidée unilatéralement, sans concertation ni respect des élus et des familles.

- Enfin, la baisse démographique doit être saisie comme une ressource : des salles libérées pour des espaces de travail enseignants, des haltes-garderies, des services de proximité (santé, associations) dans les territoires qui n'ont plus d'autre service public ; une expérimentation sérieuse d'internats de territoire pour les zones où le maintien d'un collège viable est menacé ; une formation renforcée à la tenue des classes multi-niveaux, qui concernent déjà 90 % des écoles et 45 % des écoliers ; enfin, un usage raisonné et complémentaire - jamais substitutif - de la visioconférence et de l'intelligence artificielle pédagogique, à l'image du collège des Îles du Ponant en Bretagne.

10 PROPOSITIONS POUR FAIRE DE LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE UN SURSAUT POUR L'ÉCOLE

AXE I — PILOTER LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE PAR UNE STRATÉGIE DE LONG TERME

1. Adopter une loi de programmation pluriannuelle des moyens scolaires

Sur le modèle de la loi de programmation militaire, sanctuariser sur plusieurs années la trajectoire des postes et des moyens alloués à l'École, pour sortir de la gestion annuelle dans l'urgence qui vit aujourd'hui les fermetures de classes comme des décisions couperet.

2. Généraliser une projection démographique fine et partagée

Étendre à l'ensemble du territoire une visibilité à 3, 5 et 10 ans à l'échelle du département et du bassin de vie (et non plus seulement académique), coproduite avec les communes, en s'appuyant sur les outils déjà disponibles (INED, DEPP).

3. Rendre systématique la concertation avec les collectivités avant toute décision de carte scolaire

Généraliser le protocole de concertation préalable entre l'État et les collectivités, sur le modèle du protocole AMF-ministère et de l'expérimentation menée dans 18 départements, en l'étendant aux Régions pour les lycées. Aucune mesure de carte scolaire ne pourrait être annoncée sans un protocole d'accord signé entre la collectivité concernée (commune, département, Région) et le DASEN ou le Recteur, et sans dialogue préalable avec les élus locaux et les familles.



AXE II — RÉINVESTIR LA MARGE DÉMOGRAPHIQUE DANS LA QUALITÉ, PAS DANS LA SEULE ÉCONOMIE

4. Choisir la baisse du nombre d'élèves par classe plutôt que la seule fermeture de classes

Fixer un objectif de 20 élèves maximum par classe en primaire là où c'est nécessaire, sans supprimer mécaniquement les postes libérés par la baisse démographique : un choix d'investissement de long terme conditionné au redressement des finances publiques.

5. Répartir les postes libérés selon une règle des trois tiers

Affecter un tiers des postes libérés à la contribution budgétaire demandée à l'Éducation nationale, un tiers à la réduction des effectifs par classe dans les territoires qui en ont le plus besoin, et un tiers à l'accompagnement des enseignants (formation continue obligatoire dans le second degré, pilotes pédagogiques aux côtés des chefs d'établissement) et des élèves à besoins éducatifs particuliers (AESH, RASED, pôles d'appui à la scolarité).

6. Décharger réellement les directeurs et directrices d'école

Réviser les seuils de décharge (aujourd'hui un jour à partir de 4 classes, décharge complète à 13 classes, alors que 45 % des écoles comptent moins de 5 classes), généraliser les aides administratives (services civiques pérennisés, secrétariat mutualisé à l'échelle des RPI) et sécuriser leur financement pluriannuel.



AXE III - RELANCRER L'ÉCOLE DANS SES TERRITOIRES

7. Créer des pôles scolaires de bassin de vie

Organiser, à l'échelle de véritables bassins de vie plutôt que du seul découpage administratif, des regroupements scolaires dotés d'un transport organisé et d'effectifs suffisants pour dégager du temps de direction, de la coopération entre enseignants et une offre d'activités communes (théâtre, musique, sport).

8. Faire des salles libérées une ressource pour les territoires

Transformer les espaces libérés par la baisse des effectifs en espaces de travail pour les enseignants, en haltes-garderies dans le cadre d'un service public de la petite enfance, ou en lieux d'accueil pour des services de proximité (santé, associations) dans les communes qui n'ont plus d'autre service public visible.

9. Expérimenter les internats de territoire et l'« hôtellerie éducative »

Dans les zones rurales où le maintien d'un collège viable est menacé, engager une expérimentation sérieuse d'internats de territoire adossés à un bassin de vie ; ouvrir les places disponibles dans les internats de lycées généraux aux élèves de lycées professionnels, en particulier dans les filières industrielles en tension.

10. Accompagner la mobilité scolaire et lutter contre l'autocensure territoriale

Renforcer bourses, internats, séjours scolaires et actions de découverte des formations et des métiers pour que la baisse démographique ne vienne pas aggraver les inégalités d'ambition entre les jeunes ruraux et urbains ; engager parallèlement un dialogue contractuel avec l'enseignement privé sous contrat pour partager l'effort de mixité sociale sur les territoires où il absorbe l'essentiel de la baisse démographique.

UNE MÉTHODE COLLECTIVE ET EXIGEANTE.

Le colloque Le Sursaut : L'École face au choc démographique a réuni des élus locaux, des chercheurs, des représentants de l'institution scolaire et des acteurs de terrain, autour de deux tables rondes consacrées respectivement au maillage territorial et aux nouveaux équilibres pédagogiques. En croisant expertise scientifique, retours de terrain documentés et témoignages directs, la méthode retenue a cherché à dépasser les postures habituelles pour construire un socle commun de propositions. Elle confirme que la baisse démographique ne doit pas être subie comme une fatalité budgétaire, mais saisie comme une occasion de refonder, avec les territoires, la promesse républicaine de l'École.

10 PROPOSITIONS POUR FAIRE DE LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE UN SURSAUT POUR L'ÉCOLE

1. Adopter une loi de programmation pluriannuelle des moyens scolaires

2. Généraliser une projection démographique fine et partagée

3. Rendre systématique la concertation avec les collectivités avant toute décision de carte scolaire

4. Choisir la baisse du nombre d'élèves par classe plutôt que la seule fermeture de classes

5. Répartir les postes libérés selon une règle des trois tiers

6. Décharger réellement les directeurs et directrices d'école

7. Créer des pôles scolaires de bassin de vie

8. Faire des salles libérées une ressource pour les territoires

9. Expérimenter les internats de territoire et l'« hôtellerie éducative »

10. Accompagner la mobilité scolaire et lutter contre l'autocensure territoriale

@anne_genetet

Contact : anne.genetet@assemblee-nationale.fr